



Synthèse du dossier Leader +

Thème 5 : « accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises »

Mars 2003

SOMMAIRE

I - Situation

II - Cohérence territoriale

III - Stratégies LEADER +

IV - Partenariat

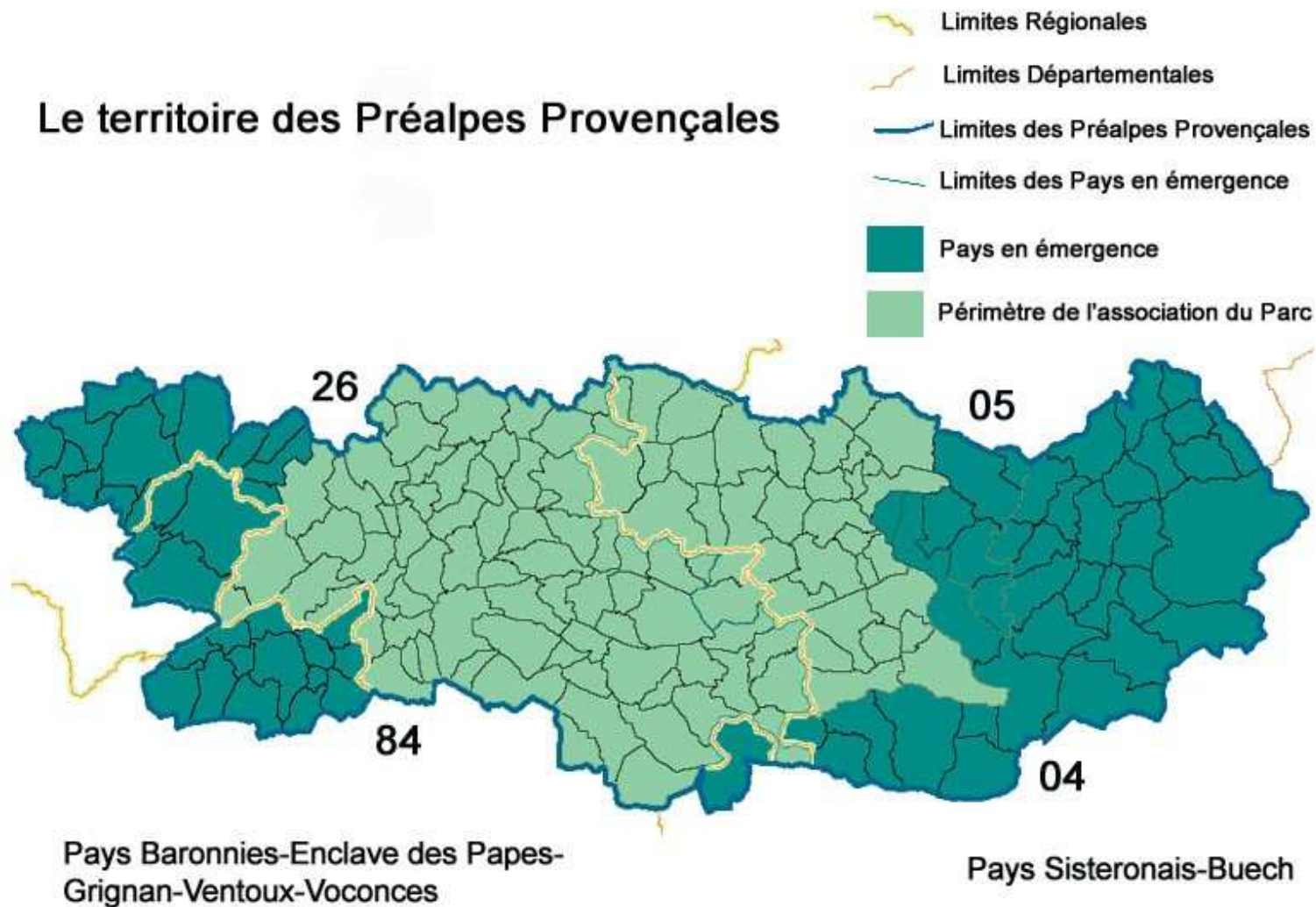
SITUATION GEOGRAPHIQUE DES
PREALPES PROVENÇALES ...
ET DE SES CANTONS



Les **Préalpes Provençales** (184 communes) réunissent les cantons de trois projets de territoire en émergence : les deux Pays en préfiguration « **Une autre Provence** » (110 communes) et « **Sisteronais-Buëch** » (74 communes) et du **futur Parc Naturel Régional des Baronnies**.

Ces trois projets démarrent ensemble et la candidature LEADER + offre une chance remarquable de donner une vraie cohérence à ce territoire.

Le territoire des Préalpes Provençales



I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les Préalpes Provençales se situent à la confluence du **Nord-Ouest de la Région PACA** et de l'extrême **Sud de la Région Rhône-Alpes**. Elles associent deux bassins de vie qui correspondent aux périmètres de deux Pays en préfiguration : le Pays « Baronnies-Enclave des Papes-Pays de Grignan-Ventoux-Voconces » et le Pays « Sisteronais-Buëch. »

Ce territoire interrégional et interdépartemental chevauche en partie les départements du Vaucluse, de la Drôme, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Il s'étend d'Ouest en Est, des plaines viticoles des Côtes du Rhône aux plateaux de Haute Provence. Il est limitée au Sud par les massifs du Mont Ventoux / de la Montagne de Lure et des Monges, et au Nord par les montagnes de Langes / d'Angèle / le Diois et le Dévoluy.

Espace de transition entre la Méditerranée et les Alpes, ce territoire associe des montagnes **d'altitude moyenne** (<1600m) au relief tourmenté à de **nombreuses vallées** et de **larges plaines** (Rhône, Buëch et Durance).

L'enclavement du cœur montagnard et ses liens très forts avec les zones de plaine qui l'encadrent font de ce territoire un **bassin de vie cohérent et solidaire**, qui repose sur des **réalités géographiques, historiques, économiques et culturelles indéniables**.

II – PERTINENCE ET COHERENCE DE LA ZONE PAR RAPPORT AU THEME CHOISI : « accueil de nouveaux acteurs et d’entreprises »

Malgré les limites administratives, les Préalpes Provençales connaissent une grande **cohérence dans la logique de projets de développement et de solidarité entre zones de montagne et zones de plaine** (constitution de deux Pays et l’engagement dans une étude de création de Parc Naturel Régional des Baronnies).

Les acteurs locaux affirment, par la candidature LEADER +, leur volonté de se fédérer pour défendre et conserver vivant un territoire très rural, cohérent mais fragilisé par l’enclavement, la dévitalisation et la pression foncière.

Il s’agit en effet de s’appuyer sur les solidarités inter-territoriales pour mener à bien un développement local qui dépasse les limites administratives et qui soit en phase avec tous les autres programmes .

Aussi, pour engager une stratégie pertinente d’accueil de nouveaux acteurs et d’entreprises, la réflexion doit se mener à une échelle territoriale suffisante pour être efficace.

Trois cohérences territoriales sont le point de départ de la candidature LEADER + :

La solidarité réciproque, naissance de deux Pays :

Aux deux extrémités, les vallées du Rhône et de la Durance sont solidaires à ces régions de montagne. Les zones de montagne sont très prisées par les vallées pour leur calme, leur paysage, leurs produits de qualité et réciproquement, les vallées sont les zones de chalandise de cette population de montagne. Cette solidarité crée un bassin de vie cohérent et pertinent. Le projet LEADER+ a permis d’établir des relations inter-territoriales et a confirmé le besoin de développer et d’aménager ensemble le territoire. La réflexion sur les Pays a accéléré les recherches de réponses collectives à ces attentes pour le bien de tous.

Les similitudes montagnardes, naissance d’un projet de PNR Baronnies :

Les zones de montagne des deux pays s’engagent dans un même projet de Parc Naturel Régional. Elles affichent les mêmes atouts (cadre de vie naturel préservé, agriculture de montagne artisanale et de qualité, engouement touristique...) et les mêmes contraintes (enclavement, cloisonnement des filières économiques, manque de communication interne et externe...).

Les problématiques comparables des vallées, le plus pour un projet commun LEADER + :

Les communes situées dans les vallées de la Durance et du Rhône font aussi face à la pression foncière, à l’augmentation de la demande de services à la population, des problématiques qui doivent être appréhendées mais autrement que dans les zones de montagne.

III – LA STRATEGIE TERRITORIALE LEADER +

La thématique « accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises » choisie par les Préalpes Provençales permet de prendre en compte un des enjeux spécifiques du territoire : le développement de la qualité sans la perte de l'identité.

Pour répondre de façon cohérente au développement économique lié à l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie qui conditionne la qualité du « vivre ensemble » dans les prochaines années.

La concertation dans le cadre du comité de pilotage a fait ressortir 6 actions :

Action 1 : Maîtrise du potentiel d'accueil en matière d'urbanisme, d'habitat et de foncier sur le territoire

- ✓ Mise en place d'un observatoire de l'habitat (incluant le SIG)
- ✓ Soutien à la réalisation de documents et d'opérations d'urbanisme

Action 2 : Appui à l'émergence de produits identitaires support de promotion du territoire

- ✓ Création d'une cellule de réflexion et d'action dans le domaine de la production et de la transformation agroalimentaire
- ✓ Ancrage du savoir faire local dans le bâtiment
- ✓ Soutien au développement d'activités pilotes (culturel, scientifique,...)

Action 3 : Encouragement et soutien au développement d'activités de qualité sur le territoire

- ✓ Optimisation de l'accueil des entreprises
- ✓ Encouragement à l'installation, au développement et à la reprise de nouvelles activités et à la diversification par l'accueil de nouveaux publics

Action 4 : Soutien à la création d'activités dans le cadre de l'économie solidaire

- ✓ Renforcement de l'outil CIGALES
- ✓ Actions de sensibilisation et de soutien à l'économie solidaire
- ✓ Développement de pôles d'économie solidaire

Action 5 : Soutien aux services et aux commerces de proximité

- ✓ Soutien aux associations de services à domicile et de proximité
- ✓ Adaptation des services aux publics et des commerces de proximité

Action 6 : Faciliter la diffusion de l'information locale et la mise en réseau des acteurs par des outils innovants (multimédia, TIC)

- ✓ Développement de l'équipement multimédia et mise en réseau
- ✓ Création d'outils multimédia de promotion du territoire
- ✓ Mise en réseau des offices de tourisme

3.1 – MAITRISE DU POTENTIEL D'ACCUEIL DU TERRITOIRE :

Action 1 : Maîtrise du potentiel d'accueil en matière d'urbanisme, d'habitat et de foncier sur le territoire

- ✓ Mise en place d'un observatoire de l'habitat (incluant le SIG)
- ✓ Soutien à la réalisation de documents et d'opérations d'urbanisme

A travers la réflexion engagée, il est apparu que **l'accueil des populations et des entreprises induit une connaissance et une maîtrise des enjeux immobiliers et fonciers**. L'attractivité du territoire ne cesse de croître. Outre le facteur « qualité de vie », première cause de cette engouement, le temps de déplacement de plus en plus court entre le territoire et les grandes agglomérations françaises provoque l'accélération de cette attractivité.

Grâce aux dessertes ferroviaires et autoroutières des vallées, le territoire se trouve à deux heures de Lyon, une heure et demi de Marseille et quatre heures de Paris. De ce fait les prix des terrains et des bâtiments des Préalpes Provençales se sont envolés. Dans ce contexte, il est difficile de maintenir et accueillir des populations dont le pouvoir d'achat est dans la moyenne nationale. Par conséquent, une partie de cette population va, dans un proche avenir, se retrouver dans l'impossibilité de vivre dans nos régions tant convoitées.

Notre territoire se doit donc de répondre aux besoins en matière d'accueil en logements locatifs et résidences principales afin de faciliter l'installation des personnes qui souhaitent «venir ou rester au pays ».

Ce facteur est aussi **primordial pour l'installation des futures entreprises** sur le territoire. Comment loger les salariés ? La capacité d'accueil en matière d'habitat prend ici tout son sens.

La mutualisation des connaissances et des moyens d'accueil doit pouvoir répondre et s'adapter aux attentes des entreprises se développant ou s'installant sur le territoire et par contrecoup, répondre aux besoins des hommes qui composent ces sociétés.

Les outils locaux doivent pouvoir intégrer cette dimension d'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations. Jusqu'à présent, par manque de coopération intercommunale en matière d'urbanisme, de connaissance des enjeux territoriaux, d'attention pour l'avenir, l'urbanisation n'a pas été des plus raisonnée. Le manque de plan d'urbanisme dans les petites communes, trop de zone NB (zone d'« urbanisation diffuse ») pour celles dotées d'un Plan d'Occupation des Sols, ont accompagné cette inflation des prix du foncier.

Depuis la loi SRU « Solidarité et Renouvellement Urbain », les communes, choisissant de mettre en place un PLU « Plan Local d'Urbanisme ou une carte communale », ne raisonnent plus en « parcelle » comme dans les anciens POS mais en « zone ». Ces zones permettent une plus grande liberté dans la définition des objectifs. La vigilance et la coordination du territoire doivent être accrues. Les outils d'information et de formation deviennent essentiels pour les décideurs. La volonté d'accueil a toujours été présente mais chaque commune se retrouvait seule face aux dédales réglementaires urbanistiques. Entre plan de prévention des risques naturels et loi Montagne, les communes sont en manque de surfaces constructibles et donc de possibilités d'accueil alors que paradoxalement certaines de nos zones n'ont pas plus de 5 habitants au km² !

La maîtrise des outils d'urbanisme intercommunaux devient une condition *sine qua non* à tout développement raisonnable et durable du territoire.

L'aide aux communes à mieux cerner les enjeux et à **développer une stratégie intercommunale pour une harmonisation des conditions d'accueil est une action incontournable** pour éviter de détruire le paysage, l'agriculture et ainsi garder intacte l'attractivité première du territoire : sa « qualité de vie ».

3.2 VALORISER LE POTENTIEL LOCAL ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES :

Action 2 : Appui à l'émergence de produits identitaires porteur de promotion du territoire

- ✓Création d'une cellule de réflexion et d'action dans le domaine de la production et de la transformation agroalimentaire
- ✓Ancrage du savoir-faire local dans le bâtiment
- ✓Soutien au développement d'activités pilotes (culturel, scientifique,...)

Action 3 : Encouragement et soutien au développement d'activités de qualité sur le territoire

- ✓Optimisation de l'accueil des entreprises
- ✓Encouragement à l'installation, au développement et à la reprise de nouvelles activités et à la diversification par l'accueil de nouveaux publics

L'économie des Préalpes Provençales est basée sur les ressources agricoles, artisanales et touristiques. Le territoire peut **se prévaloir** de produits à haute valeur ajoutée clairement identifiés : **A.O.C. et Labels** (acquis ou en cours de montage) comme l'huile d'olive, les noix, les pommes golden, la viande ovine, le tilleul, les fruits à noyaux, les fromages... Ces produits sont le résultat d'un savant mélange entre les traditions et l'évolution de notre société. Malheureusement, et malgré ce travail, les territoires ont laissé beaucoup d'actifs agricoles et commerçants/artisans sur le bord de la route. L'effort réalisé pour obtenir des produits d'une qualité irréprochable a accéléré l'abandon de certaines activités non rentables. Lentement des communes se sont vidées de leur population active, puis de leurs commerces, écoles...

On le sait, la disparition d'activités accroît l'isolement des communes. La présence d'entreprises artisanales, commerciales ou agricoles contribue à la vie des territoires. Le développement de filières jugées porteuses d'avenir (agriculture, transformations agricoles, environnement, nouvelles activités artisanales et industrielles) est nécessaire pour maintenir une population locale et attirer une nouvelle population. Notre **choix stratégique** s'est porté sur deux phases différenciées, complémentaires et simultanées : **Valorisation et Encouragement**.

La valorisation concerne la recherche et la mise en valeur d'activités nouvelles et traditionnelles du territoire grâce à l'innovation technique, de communication et d'organisation. Elle induit une information et une sensibilisation nouvelle sur les aspects patrimoniaux et culturels locaux. Conjointement, les artisans de la zone doivent être réactifs à la demande de qualité et de respect des savoir-faire locaux émanant des habitants. L'artisan doit se former aux techniques innovantes et/ou traditionnelles pour répondre aux attentes des populations.

La valorisation du territoire passe aussi par une réflexion accrue sur les **nouveaux modes de transformation, de communication des produits** et de recherche d'activités pilotes liées aux potentiels et aux savoir-faire scientifiques et culturels de la zone.

Cette valorisation des atouts locaux, à destination des habitants du territoire et les personnes extérieures, doit s'appuyer sur des compétences nouvelles, gage d'attractivité pour de futures entreprises détentrices des savoirs et des savoir-faire demandés.

Valoriser le territoire, c'est conforter ce qui fait sa réputation, « sa qualité de vie » et l'enrichir de nouvelles perspectives. Ceci participe pleinement à une politique volontariste du territoire à l'attractivité « entrepreneuriale » de la zone.

L'**encouragement** consiste à **aider, soutenir, appuyer les nouvelles activités** sur le territoire et impulser les bases du **partenariat entre les entreprises** de notre aire géographique, anciennes et récentes. Au-delà du concept, cet appui consiste aussi à **aider les personnes voulant s'installer** sur le territoire avec un projet. La **mise en relation** avec ce réseau, d'entrepreneurs et professionnels de l'accueil d'entreprise, facilitera la mise en place des nouvelles activités sur l'espace des Préalpes Provençales. Des actions complémentaires à ce réseau verront le jour. Des **études prospectives** sur le secteur économique seront menées (par exemple sur les besoins, les attentes des femmes d'agriculteurs ou d'artisans qui travaillent le plus souvent avec leur mari, sur la « territorialisation » des exploitations agricoles,...). Ces études déboucheront sur une **assistance adaptée et raisonnée** aux personnes identifiées.

Dans le cadre de ce service au développement de nouvelles entreprises, nouvelles activités, il semble aussi important de soutenir les entreprises déjà en place. Ainsi, en plus de **l'aide à l'installation**, une action permettra de **soutenir les entrepreneurs**, de tout secteur, de **plus de 55 ans ls la cession et/ou transmission de son activité**. En effet, ces entrepreneurs sont nombreux sur le territoire. Faute de repreneurs potentiels, une majorité de ces futurs jeunes retraités n'ont pas pu envisager la cession de leurs activités et la transmission de leurs sociétés.

3.3 SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE CADRE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET DU MAINTIEN DES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ :

Action 4 : Soutien à la création d'activités dans le cadre de l'économie solidaire

- ✓ Renforcement de l'outil CIGALES t à l
- ✓ Actions de sensibilisation et de soutien à l'économie solidaire
- ✓ Développement de pôles d'économie solidaire

Action 5 : Soutien aux services et aux commerces de proximité

- ✓ Soutien aux associations de services à domicile et de proximité
- ✓ Adaptation des services aux publics et des commerces de proximité

L'**économie solidaire** désigne une série d'activités, de services présentant des caractéristiques **d'utilité collective** pour lesquelles les conditions de rentabilité initiale sont difficiles à réunir. L'économie solidaire n'est pas un traitement social du chômage. Elle a un double rôle de **développement de nouvelles activités et d'insertion**. En effet, les services émergents, par leur dimension de citoyenneté active et de proximité, peuvent proposer des débouchés nouveaux aux résidents et/ou des solutions pour des parcours d'insertion.

La préoccupation est alors **de mettre en place sur le territoire les outils nécessaires en terme de formation et de professionnalisation**. Les personnes auparavant en insertion ou en recherche d'activités innovantes et citoyennes (souvent les jeunes) pourront aller vers ces **nouveaux services, ces nouveaux emplois de proximité**. Basés sur **l'échange social et la coopération**, ces nouveaux services sont susceptibles de renforcer l'activité locale en plaçant le territoire au cœur de l'économie locale.

La **mutualisation des savoirs et des savoir-faire locaux** peut aussi amener une réponse locale aux attentes et aux besoins de chacun. **Ces activités solidaires, intégrées aux lieux, renforcent les secteurs de l'économie traditionnelle qui communiquent sur cette image identitaire et donc renforcent la solidarité et l'attractivité du territoire.**

L'appui, l'encouragement, voire l'incitation à la création d'activités nouvelles sur le territoire sont les conditions indispensables pour répondre aux attentes des populations désireuses de s'installer dans notre région. **L'accueil de nouveaux arrivants** passe aussi par le **maintien d'un tissu commercial et artisanal de proximité**. En zone très rurale, les commerces ne répondent plus aux normes, les services soit ferment, soit ne s'implantent pas. Le maillage territorial des services publics laisse apparaître des périmètres importants non desservis.

Sans vouloir amener la ville à la campagne, il est légitime pour la population arrivante de se poser la question des services et de la proximité de ceux-ci.

Dans certaines aires géographiques, dans un rayon de 15 à 20 km, il n'existe pas de boulangerie, marchand de journaux, café..., dans un rayon de 20 km de distributeur de billets, de station services 24/24 et GPL...! La réponse à cette problématique se situe dans une action interne (aide aux commerces et services existants à se mettre aux normes et à développer leurs polyvalences), et externe (accueil de repreneurs ou créateurs de commerces répondant à une demande locale). Pour les petites communes, **le soutien aux commerces et aux services est le préalable à l'installation de populations**, d'ouverture de nouvelles activités, de classes en école primaire... de la vie de la commune.

3.4 FACILITER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION LOCALE ET LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DU TERRITOIRE PAR DES OUTILS INNOVANTS (MULTIMÉDIA, TIC) :

Action 6 : Faciliter la diffusion de l'information locale et la mise en réseau des acteurs par des outils innovants (multimédia, TIC) :

- ✓ Développement de l'équipement multimédia et mise en réseau des différents partenaires
- ✓ Création d'outils multimédia de promotion du territoire
- ✓ Mise en réseau des offices de tourisme
- ✓ Haut-Débit

L'accueil des nouveaux acteurs locaux et d'entreprises supposent une double communication simultanée pour d'une part, valoriser et attirer (**communication externe**) et d'autre part, pour maintenir et répondre aux nouvelles attentes locales (**communication interne**).

Le territoire du GAL des Préalpes Provençales détient des potentialités de développement dans divers secteurs (agricole, artisanal, économique, touristique, sportif, environnemental ...). Ces potentialités ne peuvent se développer sans une **communication raisonnée, ciblée et durable**. En effet l'**attractivité** d'un territoire **réside** dans ses atouts mais aussi et surtout dans sa **capacité à les véhiculer, les communiquer, les révéler**.

Le manque d'information et de convivialité est un facteur important de non-intégration. Pour pallier cela, il convient de **mettre en place une stratégie et des outils de communication cohérents sur l'ensemble du GAL**. Ils seront les supports de la mise en valeur, du maintien d'acteurs et de l'accueil d'entreprises nouvelles sur l'ensemble du territoire.

Tout d'abord, la **communication externe** se basera essentiellement sur la diffusion d'information sur le territoire :

- **information d'ordre économique** (zones d'activités, entreprises locales, réseaux d'entrepreneurs, fiscalité des entreprises, aide à l'implantation, à la transmission et à la reprise, terrains et locatifs disponibles...)
- **et touristique** (hébergement, restauration, patrimoine architectural et naturel, activités culturelles, ...).

Un **portail internet global** pourra reprendre ces informations. Ce type de diffusion apporte une très grande réactivité. Grâce aux sites internet du GAL Préalpes Provençales, les citoyens et les personnes extérieures à la zone visualiseront l'avancement des projets mis en place grâce à Leader + et les grands enjeux du territoire. Elles auront aussi la possibilité de donner leurs avis sur les projets et soumettre des suggestions...

Tous les organismes locaux seront en lien pour une meilleure continuité et lisibilité du territoire en matière d'information et de communication citoyenne.

Ces informations concernant l'ensemble du territoire se trouveront dans les lieux publics pertinents (mairies, CBE, PFIL, offices de tourisme, accueils intercommunaux, ...) sous différents formats (brochures, plaquettes, sites internet...).

Les sites « internet » ne seront pas suffisants pour satisfaire les volontés locales en terme de **communication interne**.

L'objectif demeure la mise en place d'un véritable système d'information par le biais de deux outils :

- Un système d'information citoyen s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication d'une part
- et le multimédia d'autre part.

Par les technologies de l'information et de la communication, le GAL envisage, au fur et à mesure (et à moyen terme), de regrouper sur un vecteur de communication commun l'ensemble des acteurs : entreprises - associations - services publics. Basée sur un intranet/extranet, la simplicité de l'outil utilisé permettra de répondre au mieux à la mise en réseau des organismes publics et privés de l'aire géographique.

Ce système pourra répondre, à terme, aux attentes locales telles que :

- la simplification des démarches administratives,
- une réponse plus rapide et meilleure aux attentes des administrés,
- une information des acteurs locaux sur les projets en court,
- la simplification des démarches auprès des services de la commune pour les entreprises,
- l'information sur les activités économiques de la commune,
- la mise en relation entre l'offre et la demande, la valorisation des actions économiques menées sur le territoire, ...

La mise en place d'un tel outil changera totalement les rapports qui existent entre les acteurs. La simplicité, la rapidité, la réactivité du système devraient optimiser les échanges et ainsi ouvrir de nouvelles portes de développement pour le territoire.

D'autres supports techniques plus grand public sont envisagés pour véhiculer l'information locale sur le territoire (**TV locale, Boucle culturelle et citoyenne locale**, ...). L'information arrivera soit dans les lieux publics, soit directement chez les gens par le biais de leur écran de télévision.

Elles diffuseront les activités économiques locales, les projets locaux, l'environnement et la sauvegarde du paysage... **L'écran peut être un formidable outil de diffusion grand public pour l'information de proximité**. Ces nouvelles formes de communication vers les acteurs locaux renforcent et optimisent les moyens actuels de démocratie participative.

IV. UN PARTENARIAT LARGE ET FRUCTUEUX :

La candidature LEADER+ a pu se concrétiser grâce à la volonté de mobilisation des partenaires locaux publics et privés. Elle est le gage du futur fonctionnement du GAL Préalpes. Un animateur a été temporairement recruté par l'association du Pays Sisteronais (Hautes-Alpes) grâce au soutien des Régions PACA et Rhône Alpes. La coordination et le secrétariat ont été assurés par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies (Drôme).

Après acceptation de la candidature par la DATAR, le programme s'est mis en place avec :

1. **Un organe de coordination et de décision : le Groupement d'Action Local (GAL) des Préalpes Provençales** », association loi 1901. Le **conseil d'administration** de cette association est, de fait, le **comité de programmation**.

Il est composé de 40 titulaires et 40 suppléants, **50% d'élus et 50% de privés**.

Le **principe du double quorum du comité de programmation** est indispensable pour engager les actions:

1^{er} quorum : 21 représentants minimum de présents pour pouvoir voter.

2^{ème} quorum : 50% élus, 50% socioprofessionnels parmi les 21 présents minimum .

On ne peut pas donner de pouvoir. Le suppléant ne peut représenter que le titulaire de sa structure.

Pour les Conseils d'administration seul le premier quorum est nécessaire

2. **Un comité de suivi**, regroupant les différents organismes locaux et nationaux qui sera le garant de la bonne marche du programme.
3. **Un organe de gestion** qui sera assuré par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies.
4. **L'animation** coordonnée par le SAB, s'appuiera sur l'ensemble des techniciens des collectivités locales concernées par ce programme.

- Aspects techniques fondamentaux :

- **Utilisation annuelle des fonds** européens (dégagement d'office ou Profil de Berlin)
- Possibilité de rétroactivité depuis 2001 :
 - **pendant 6 mois après la signature de la convention**, le comité de programmation aura la **possibilité de programmer rétroactivement des projets déjà réalisés** sous réserve qu'ils rentrent dans notre thématique et nos fiches actions et ne dépassent pas les 80% de financements publics.
 - **pendant le reste du programme** il sera possible de programmer des dossiers déjà commencés mais non terminés, sous réserve qu'il reste une facture à régler et ne dépassent pas les 80% de financements publics.
- Montage des dossiers : le groupe technique étudie les dossiers (montage, pièces administratives...) qui seront validés et engagés par le comité de programmation
- Suivant les projets, les porteurs de projets peuvent être divers : communes, EPCI, associations, consulaires, privés.

LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU GAL PREALPES PROVENCALES

REGION	DEP	CODE INSEE	NOM DES COMMUNES	POPULATION 99	POPULATION 90
PACA	04	4016	Authon	33	38
PACA	04	4023	Bayons	198	194
PACA	04	4026	Bellaffaire	142	123
PACA	04	4027	Bevons	132	115
PACA	04	4037	Le Caire	76	85
PACA	04	4050	Châteaufort	28	30
PACA	04	4051	Châteauneuf-Miravail	68	57
PACA	04	4057	Clamensane	131	115
PACA	04	4058	Claret	249	189
PACA	04	4066	Curbans	292	241
PACA	04	4067	Curel	57	37
PACA	04	4075	Entrepierres	312	205
PACA	04	4085	Faucon-du-Caire	35	49
PACA	04	4093	Gigors	41	39
PACA	04	4118	Melve	114	98
PACA	04	4123	Mison	849	764
PACA	04	4134	La Motte-du-Caire	484	438
PACA	04	4137	Nibles	42	51
PACA	04	4138	Niozelles	199	170
PACA	04	4139	Noyers-sur-Jabron	337	291
PACA	04	4140	Les Omergues	99	65
PACA	04	4150	Piégut	123	86
PACA	04	4179	Saint-Geniez	90	55
PACA	04	4199	Saint-Vincent-sur-Jabron	192	151
PACA	04	4207	Sigoyer	75	88
PACA	04	4209	Sisteron	6964	6594
PACA	04	4216	Thèze	144	130
PACA	04	4222	Turriers	297	276
PACA	04	4228	Valavoire	27	40
PACA	04	4229	Valbelle	214	156
PACA	04	4231	Valernes	231	222
PACA	04	4233	Vaumeilh	197	170
PACA	04	4234	Venterol	197	142
PACA	05	5005	Antonaves	158	126
PACA	05	5014	Barret-sur-Méouge	232	237
PACA	05	5016	La Bâtie-Montsaléon	138	137
PACA	05	5021	Le Bersac	134	97
PACA	05	5024	Bruis	73	59
PACA	05	5033	Chanousse	34	30
PACA	05	5034	Châteauneuf-de-Chabre	259	238
PACA	05	5047	Eourres	85	73
PACA	05	5048	L'Epine	154	148
PACA	05	5051	Etoile-Saint-Cyrice	31	28
PACA	05	5053	Eyguians	237	203
PACA	05	5069	Lagrand	268	221
PACA	05	5070	Laragne-Montéglin	3296	3371
			Sous-Totaux page	17768	16472

REGION	DEP	CODE INSEE	NOM DES COMMUNES	POPULATION 99	POPULATION 90
PACA	05	5073	Lazer	274	267
PACA	05	5076	Méreuil	78	104
PACA	05	5078	Monétier-Allemont	265	228
PACA	05	5081	Montclus	48	45
PACA	05	5086	Montjay	79	86
PACA	05	5088	Montmorin	84	87
PACA	05	5089	Montrond	39	53
PACA	05	5091	Moydans	53	58
PACA	05	5094	Nossage-et-Bénévent	8	10
PACA	05	5097	Orpierre	256	335
PACA	05	5103	Le Poët	690	587
PACA	05	5117	Ribeyret	114	125
PACA	05	5118	Ribiers	677	637
PACA	05	5126	Rosans	493	506
PACA	05	5129	Saint-André-de-Rosans	139	141
PACA	05	5143	Saint-Genis	49	44
PACA	05	5135	Sainte-Colombe	50	43
PACA	05	5150	Sainte-Marie	48	42
PACA	05	5155	Saint-Pierre-Avez	24	20
PACA	05	5159	Saléon	69	47
PACA	05	5160	Salérans	83	54
PACA	05	5165	Savournon	208	191
PACA	05	5166	Serres	1204	1106
PACA	05	5169	Sorbiers	54	36
PACA	05	5172	Trescléoux	275	263
PACA	05	5173	Upaix	376	359
PACA	05	5178	Ventavon	456	398
PACA	84	84022	Buisson	264	195
PACA	84	84028	Cairanne	850	863
PACA	84	84040	Crestet	432	404
PACA	84	84044	Entrechaux	869	809
PACA	84	84045	Faucon	380	346
PACA	84	84053	Grillon	1686	1580
PACA	84	84094	Puyméras	610	537
PACA	84	84096	Rasteau	674	673
PACA	84	84097	Richerenches	616	542
PACA	84	84098	Roaix	587	499
PACA	84	84126	Séguret	892	798
PACA	84	84116	St-Romain en Viennois	730	687
PACA	84	84117	St-Roman de Malgarde	255	253
PACA	84	84137	Vaison-la-Romaine	5904	5663
PACA	84	84138	Valréas	9425	9069
PACA	84	84146	Villedieu	512	548
PACA	84	84150	Visan	1612	1514
			Sous-totaux page	32491	30852
Total PACA				50259	47324

REGION	DEP	CODE INSEE	NOM DES COMMUNES	POPULATION 99	POPULATION 90
Rhône-Alpes	26	26013	Arpavon	61	44
Rhône-Alpes	26	26016	Aubres	349	283
Rhône-Alpes	26	26018	Aulan	5	5
Rhône-Alpes	26	26022	Ballons	66	46
Rhône-Alpes	26	26026	Barret de Lioure	47	42
Rhône-Alpes	26	26043	Beauvoisin	93	71
Rhône-Alpes	26	26046	Bellecombe Tarendol	75	85
Rhône-Alpes	26	26048	Bénivay Ollon	57	74
Rhône-Alpes	26	26050	Bésignan	69	55
Rhône-Alpes	26	26063	Buis-les-Baronnies	2226	2030
Rhône-Alpes	26	26070	Chamaret	493	455
Rhône-Alpes	26	26073	Chantemerle les Grignans	177	180
Rhône-Alpes	26	26075	Charce (La)	48	36
Rhône-Alpes	26	26082	Châteauneuf-de-Bordette	77	77
Rhône-Alpes	26	26089	Chaudebonne	54	48
Rhône-Alpes	26	26091	Chauvac	39	46
Rhône-Alpes	26	26099	Colonzelle	432	397
Rhône-Alpes	26	26103	Condorcet	447	386
Rhône-Alpes	26	26104	Cornillac	81	76
Rhône-Alpes	26	26105	Cornillon-sur-l'Oule	65	68
Rhône-Alpes	26	26112	Curnier	186	179
Rhône-Alpes	26	26126	Eygalayes	76	76
Rhône-Alpes	26	26127	Eygaliers	103	64
Rhône-Alpes	26	26130	Eyroles	17	20
Rhône-Alpes	26	26135	Ferrassières	113	106
Rhône-Alpes	26	26146	Grignan	1353	1300
Rhône-Alpes	26	26150	Izon-la-Bruisse	14	6
Rhône-Alpes	26	26153	Laborel	112	123
Rhône-Alpes	26	26154	Lachau	225	190
Rhône-Alpes	26	26158	Laux-Montaux	8	7
Rhône-Alpes	26	26161	Lemps	42	43
Rhône-Alpes	26	26180	Mérindol-les-Oliviers	201	201
Rhône-Alpes	26	26181	Mévouillon	204	206
Rhône-Alpes	26	26182	Mirabel-aux-Baronnies	1335	1276
Rhône-Alpes	26	26188	Mollans-sur-Ouvèze	839	782
Rhône-Alpes	26	26189	Montauban-sur-Ouvèze	85	81
Rhône-Alpes	26	26190	Montaulieu	64	51
Rhône-Alpes	26	26192	Montbrison	312	266
Rhône-Alpes	26	26193	Montbrun-les-Bains	428	467
Rhône-Alpes	26	26199	Montferrand-La Fare	46	32
Rhône-Alpes	26	26200	Montfroc	57	71
Rhône-Alpes	26	26201	Montguers	55	50
Rhône-Alpes	26	26203	Montjoyer	222	198
Rhône-Alpes	26	26209	Montréal-les-Sources	22	33
Rhône-Alpes	26	26220	Nyons	6703	6353
			Sous-Totaux page	17783	16685

REGION	DEP	CODE INSEE	NOM DES COMMUNES	POPULATION 99	POPULATION 90
Rhône-Alpes	26	26226	Pègue (le)	373	369
Rhône-Alpes	26	26227	Pelonne	23	26
Rhône-Alpes	26	26229	Penne-sur-Ouvèze (la)	88	78
Rhône-Alpes	26	26233	Piégon	274	268
Rhône-Alpes	26	26236	Pierrelongue	127	104
Rhône-Alpes	26	26238	Pilles (Les)	226	213
Rhône-Alpes	26	26239	Plaisians	175	157
Rhône-Alpes	26	26242	Poët-en-Percip	16	17
Rhône-Alpes	26	26244	Poët-Sigillat (Le)	97	77
Rhône-Alpes	26	26245	Pommerol	21	14
Rhône-Alpes	26	26256	Propiac	78	60
Rhône-Alpes	26	26261	Réauville	336	315
Rhône-Alpes	26	26263	Reilhanette	119	130
Rhône-Alpes	26	26264	Rémuzat	283	364
Rhône-Alpes	26	26267	Rioms	22	18
Rhône-Alpes	26	26269	Rochebrune	45	48
Rhône-Alpes	26	26278	Roche-sur-le-Buis (La)	287	211
Rhône-Alpes	26	26279	Rochette-du-Buis (La)	65	59
Rhône-Alpes	26	26284	Roussas	345	315
Rhône-Alpes	26	26285	Rousset les Vignes	254	257
Rhône-Alpes	26	26286	Roussieux	22	14
Rhône-Alpes	26	26288	Sahune	292	290
Rhône-Alpes	26	26292	St-Auban-sur-Ouvèze	188	200
Rhône-Alpes	26	26303	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	71	61
Rhône-Alpes	26	26304	St-Ferréol Trente Pas	212	191
Rhône-Alpes	26	26306	Sainte-Jalle	269	260
Rhône-Alpes	26	26317	St-Maurice-sur-Eygues	543	484
Rhône-Alpes	26	26318	Saint-May	40	44
Rhône-Alpes	26	26322	St-Pantaléon-les-Vignes	305	319
Rhône-Alpes	26	26329	St-Sauveur-Gouvernet	203	161
Rhône-Alpes	26	26335	Salles-sous-Bois	190	146
Rhône-Alpes	26	26340	Séderon	286	245
Rhône-Alpes	26	26348	Taulignan	1571	1586
Rhône-Alpes	26	26360	Valaurie	508	386
Rhône-Alpes	26	26363	Valouse	36	25
Rhône-Alpes	26	26367	Venterol	630	587
Rhône-Alpes	26	26369	Verclause	84	61
Rhône-Alpes	26	26370	Vercoiran	115	129
Rhône-Alpes	26	26372	Vers-sur-Méouge	52	38
Rhône-Alpes	26	26374	Villebois-les-Pins	20	16
Rhône-Alpes	26	26375	Villefranche-le-Château	21	20
Rhône-Alpes	26	26376	Villeperdrix	110	93
Rhône-Alpes	26	26377	Vinsobres	1084	1062
			Sous-Totaux page	10106	9518
Total Rhône-Alpes				27889	26203
TOTAL PACA + Rhône-Alpes				78148	73527